

# COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

01 B.P. 6923 ABIDJAN 01 - TEL. : 21.23.33.00 - FAX : 21.23.35.88 - SITE WEB : WWW.CIE.CI

## INFORMATIONS UTILES

### **DEFINITION DES ABREVIATIONS ET/OU APPELATIONS INSCRITES SUR VOTRE FACTURE**

souscrite :	C'est la puissance souscrite lors de l'abonnement. Elle est exprimée en kVA.
em :	Il correspond à la nature de la souscription du client ; il prend les valeurs :
ment :	1 pour les Privés, 2 pour les Administrations, 3 pour les EPIC, 4 pour les EPA et 5 pour les Communes et Collectivités.
hement :	Il codifie les principaux équipements électriques déclarés lors de l'abonnement
e :	Il codifie la nature du raccordement au réseau public de distribution (1 = monophasé et 3 = triphasé).
i Disjoncteur :	C'est l'usage déclaré lors de l'abonnement. Il prend des valeurs suivantes : 1 Domestique, 2 Professionnel, 3 Eclairage Public
ition :	Le code Tarif représente le tarif affecté lors de l'abonnement, les codes sont les suivants 01 Domestique modéré, 02 Domestique Général, 03 Général Professionnel, 04 Eclairage Public, 05 Conventionnel ex-EECI, 06 conventionnel CIE, 07 Autre conventionnel, 11 Conventionnel ANARE, 12 Conventionnel SOGEPE, 13 Conventionnel SOPIE, 17 Domestique général 5 A.
it nautaire :	Cette zone correspond à la quantité d'énergie totale consommée entre les dates du début et de fin de période de consommation, la valeur est obtenue par la différence entre « le nouvel index » et « l'ancien index » sur le compteur multipliée par le coefficient de lecture du compteur. Elle est exprimée en kWh.
ous ADRESSER	C'est le fractionnement des consommations d'un client en facturation, pour les tarifs à tranches multiples :
ons possibles de règlement :	1 - Correspond à la première tranche 2 - Correspond à la deuxième tranche
ons possibles de règlement :	C'est le numéro du compte contribuable du client.

1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>ème</sup> Tranche
80 kWh	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
La valeur maximale vaut 180 x PS par bimestre	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
07, 11, 12, 13, 17	Toute la consommation est facturée au tarif de la tranche unique

Le montant de la prime fixe est proportionnel à la Puissance Souscrite et à la durée de consommation pour les tarifs 02, 03 et seulement à la durée de consommation pour le tarif 01.

Electrification Rurale : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée majorée de 100 F

it nautaire : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée.

### **OUS ADRESSER**

N : si la zone Exploitation contient le code suivant :

R	TELEPHONE	ADRESSEZ-VOUS	CODE
CENTRE	21.23.65.80	Entre le marché et le rond-point de la voie express	221
NORD	22.01.71.01	Près de l'escadron de la Gendarmerie	222
J DOKUI	21.01.69.07	Quartier Dokui, route du zoo près de la SODECI	223
RO	23.45.66.83	Quartier tolt rouge, près de la brigade de GENDARMERIE	031
N	21.23.62.14	Face à la Cité EECI	032
SON-ATTIE	21.23.66.80	Face à la Pharmacie Kénéya et près de la station service	033
	23.46.10.18	Niangon Nord à droite, terminus Bus	034
NORD	21.23.65.66	220 Logements - Liberté	041
SUD	21.23.65.28	Boulevard cardé, face au terminus des bus CCIA	042
/	21.23.65.30	Boulevard Latrille, près du château d'eau de la SODECI	043
AUX	21.23.69.44	Aghien, face à la Mosquée	044
	21.23.66.75	8 <sup>ème</sup> Tranche, près de la CNPS	045
SSI	21.36.30.83	Près du camp Commando	021
RY	21.23.36.17	Rue Chevalier De Clieu, après le grand carrefour de Marcory	022
OUET	21.27.53.00	Vridi, face à l'école primaire EECI	023
VILLE	21.23.64.22	Boulevard de Marseille, face TECHNIBAT	024

### **ERIEUR DU PAYS**

ONS REGIONALES	VILLES	TELEPHONE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	CODE
	Abengourou	35.91.30.93	Près de la BCEAO et voisin de l'inspection	211
	Korhogo	36.86.03.05	Près de la Poste et de l'agence de la SODECI	431
SUD	Yamoussoukro	30.64.06.48	Près de la Poste, sur le même alignement	451
	Bouake EST	31.33.24.36	Au commerce en face de l'Eglise Universelle	411
	Bouake OUEST	31.63.30.36	Non loin du marché Dougouba	418
UEST	Daloa	32.78.36.73	Vers le monument aux morts	421
	Man	33.79.05.05	Derrrière la BCEAO, près de l'Agence Orange	446
ET	Gagnoa	32.77.20.13	En face de la SGBCI et de la Préfecture	231
COTE (ANYAMA)	Anyama	23.55.93.20	Pas loin de la Mairie d'Anyama	249

### **SIEURS POSSIBILITES DE REGLEMENT VOUS SONT OFFERTES**

#### **REGLEMENT A NOS CAISSES**

à la caisse de la CIE la facture et son coupon ainsi que votre règlement (chèque ou espèces). Le caissier conservera le coupon et vous rendra la facture après réception d'un reçu de paiement. Ce reçu de paiement est la preuve d'un règlement de votre facture ; il est à conserver.

#### **DOMICILIATION**

tés ayant un compte bancaire peuvent demander à la CIE de faire prélever automatiquement le montant de leur facture sur le compte. Pour ce faire, adressez-vous au SECTEUR ou à l'ARRONDISSEMENT de votre zone.

#### **BOÎTES A CHEQUES**

ibonnés peuvent éviter les files d'attente en déposant leurs chèques dans les boîtes à chèques ouvertes 24h/24. Vous pouvez payer par chèque quelque part dans votre facture.

les abonnés peuvent payer leur facture dans le SECTEUR de leur choix, avant la date limite de paiement, quelque soit leur lieu d'habitation.

#### **REGLEMENT CHEZ NOS PARTENAIRES NSIA CI ET ORANGE CI**

nsia Ci et Orange Ci acceptent les paiements par chèque ou par carte de crédit. Il faut communiquer leur nom et leur numéro de carte de crédit avec leur identifiant et donner leur nom et leur adresse ou monnaie électronique.